

6

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 octobre 2025

Service : Marchés publics

Agent traitant : Sophie GERAERTS - URBA-2025-2845

Objet : Marchés publics - Fourniture et installation de plusieurs modules de jeux, agrès de sport et surface amortissante dans la commune et réparation d'un module à Embourg : choix du mode de passation, arrêt du cahier des charges, de l'estimation et du moyen de financement

LE CONSEIL COMMUNAL,

notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° URBA-2025-2845 relatif au marché "Fourniture et installation de plusieurs modules de jeux, agrès de sport et surface amortissante dans la commune et réparation d'un module à Embourg" établi par le Service des Marchés Publics ;

Considérant que le remplacement de modules de jeux est nécessaire car leur état de vétusté nécessite des réparations fréquentes et ne permet plus de garantir un niveau de sécurité suffisant pour les usagers ;

Considérant la volonté de développer et diversifier l'offre d'équipements ludiques sur l'ensemble du territoire de la commune, en créant des espaces de jeux adaptés à tous les âges ;

Considérant que ces aménagements ont pour vocation de favoriser l'échange, la socialisation, la rencontre, le jeu ainsi que le développement des compétences essentielles au bon épanouissement des enfants tout en respectant l'environnement et le paysage environnant ;

Considérant que le présent marché comprend également la réparation d'un module de jeux existant ainsi que le remplacement d'un agrès de sport actuellement hors d'usage ;

Considérant que cinq lieux son concernés par ce marché ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- * Lot 1 (« Terrain le long du complexe sportif » à Ninane), estimé à 12.396,70 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 2 (« Ecole communale primo-maternelle Félix Trousson » à Ninane), estimé à 19.339,62 € hors TVA ou 20.500,00 €, 6% TVA comprise ;
- * Lot 3 (« Parc William Grisard » à Chaudfontaine), estimé à 29.545,46 € hors TVA ou 35.750,00 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 4 (« Terrain communal, Au Passou » à Mehagne), estimé à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- * Lot 5 (« Complexe sportif » à Vaux-Sous-Chèvremont), estimé à 3.099,17 € hors TVA ou 3.750,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 85.042,11 € hors TVA ou 100.000,00 €, TVA comprise (14.957,89 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Vu la réservation de crédit arrêtée à la somme de 100.000 € TVAC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 765/725-60 (n° de projet 20250027), sous réserve d'approbation de la MB2 par les autorités de Tutelle ;

Considérant l'avis de légalité favorable rendu par le directeur financier ;
A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, ARRÊTE,

Article 1^{er}

Approuve le cahier des charges N° URBA-2025-2845 et le montant estimé du marché "Fourniture et installation de plusieurs modules de jeux, agrès de sport et surface amortissante dans la commune et réparation d'un module à Embourg", établis par le Service des Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.500,00 € hors TVA ou 97.050,00 €, TVA comprise (14.550,00 € TVA cocontractant).

Article 2

Passe le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 765/725-60 (n° de projet 20250027) sous réserve d'approbation de la MB2 par les autorités de Tutelle.